



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20121217-23971-DE-1-1_0
Date de signature : 19/12/12
Date de réception : mercredi 19 décembre 2012
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2012.1398**

Séance publique du

17 décembre 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET** : MARCHES N° A8-088, A9-028, A9-029 ET A9-043 RELATIFS AUX MARCHES DE TRAVAUX DE MAINTENANCE, GROSSES REPARATIONS ET RENFORCEMENT DES RESEAUX D'EAUX PLUVIALES - AVENANTS N°1 - TRANSFERT DES MARCHES POUR CAUSE DE DISSOLUTION SANS LIQUIDATION DE LA SOCIETE SOMEER-PAVESI.

Le 17/12/12 à 17h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 11/12/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Mme Christine BERNARD à Mme Françoise TERME, Mme Odile BONTHOUX à M. Stéphane PAOLI, M. Helliot BRAMI à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Maurice CHAZEAU à M. Francis TAULAN, M. Jean CHORRO à M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Sylvaine DI CARO à Mme Catherine SILVESTRE, M. Laurent DILLINGER à M. Eric CHEVALIER, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Christian LOUIT à M. Yannick DECARA, M. Henri MATAS à M. Jacques GARCON, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. François-Xavier DE PERETTI

**Excusés sans pouvoir :**

M. Lucien AMBROGIANI

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -  
Etudes Juridiques et Marchés Publics  
Direction des Marchés Publics

01.19

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 17/12/12

-----

**RAPPORTEUR** : Mme Maryse JOISSAINS MASINI

-

**Nomenclature** :

**Politique Publique** : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

**OBJET** : MARCHES N° A8-088, A9-028, A9-029 ET A9-043 RELATIFS AUX MARCHES DE TRAVAUX DE MAINTENANCE, GROSSES REPARATIONS ET RENFORCEMENT DES RESEAUX D'EAUX PLUVIALES - AVENANTS N°1 - TRANSFERT DES MARCHES POUR CAUSE DE DISSOLUTION SANS LIQUIDATION DE LA SOCIETE SOMEER-PAVESI.

- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence a notifié différents marchés à la société SOMEER-PAVESI :

- marché de travaux d'entretien, d'aménagement et de grosses réparations de la voirie communale sur le territoire d'Aix en Provence - lot 1 : secteur centre ville : marché n° A8-088 notifié le 26 décembre 2008 avec le groupement ROSSI & FILS / SOMEER-PAVESI / URBA TP.

- marché de travaux de maintenance, de grosses réparations et renforcement du réseau d'eaux pluviales - lot 1 : réseaux / lot 2 : galerie : marchés n° A9 – 028 et n°A9-029 notifiés le 30 juin 2009 avec la société SOMEER-PAVESI.

- marché de travaux de grosses réparations, rénovation et renforcement des réseaux AEP et EU - lot 1 : EP EU : marché n° A9-043 notifié le 01 juillet 2009 avec le groupement GUIGUES / SOMEER-PAVESI.

Au terme d'une décision en date du 31 aout 2012, la société GUIGUES, représentée par Jean-Marie AMALBERT, a, en sa qualité d'associé unique de la société SOMEER-PAVESI, décidé la dissolution anticipée de ladite société.

Cette dissolution intervient sans liquidation de la société SOMEER-PAVESI.

A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2012, les sociétés SOMEER-PAVESI et GUIGUES sont donc fusionnées.

Cette synergie ne modifie pas les moyens constituant initialement chaque entreprise.

La Société GUIGUES reprend donc l'intégralité des marchés passés avec la Ville en lieu et place de la société SOMEER-PAVESI.

La Ville d'Aix en Provence s'est assurée, conformément à une jurisprudence constante du Conseil d'Etat des capacités professionnelles et financières de la Société GUIGUES ainsi que de son aptitude à assurer la continuité du service public. Cette société a fourni tous les justificatifs nécessaires.

Compte tenu de cette situation, un avenant est nécessaire pour chacun des marchés concernés. Les présents avenants N°1 ont pour objet de transférer les marchés n°A8-088, A9-028, A9-029 et A9-043 à la société GUIGUES, suite à la fusion des sociétés SOMEER-PAVESI et GUIGUES.

En conséquence, mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

**- APPROUVER**

- L'avenant n°1 au marché n°A8.088, portant transfert de la part du marché de la société SOMEER-PAVESI à la société GUIGUES.
- L'avenant n°1 au marché n°A9.028, portant transfert du marché de la société SOMEER-PAVESI à la société GUIGUES.
- L'avenant n°1 au marché n°A9.029, portant transfert du marché de la société SOMEER-PAVESI à la société GUIGUES.
- L'avenant n°1 au marché n°A9.043, portant transfert du marché de la société SOMEER-PAVESI à la société GUIGUES.

**- AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Marchés Publics à signer l'avenant n°1 aux marchés n°A8-088, A9-028, A9-029 et A9-043 portant transfert des marchés susvisés à la société GUIGUES suite à sa fusion avec la société SOMEER-PAVESI.

**2012.1398 - MARCHES N° A8-088, A9-028, A9-029 ET A9-043 RELATIFS AUX MARCHES DE TRAVAUX DE MAINTENANCE, GROSSES REPARATIONS ET RENFORCEMENT DES RESEAUX D'EAUX PLUVIALES - AVENANTS N°1 - TRANSFERT DES MARCHES POUR CAUSE DE DISSOLUTION SANS LIQUIDATION DE LA SOCIETE SOMEER-PAVESI.**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 54</b>
<b>Présents</b>	<b>: 43</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 54</b>
<b>Pour</b>	<b>: 54</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité**

**le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire**

**Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 19/12/2012  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**



**Aix en Provence**  
LA VILLE

DGAS Aménagement Urbain,  
Etudes Juridiques & Marchés Publics  
Direction des Marchés Publics

**MARCHÉ DE TRAVAUX D'ENTRETIEN, D'AMÉNAGEMENT  
ET DE GROSSES RÉPARATIONS DE LA VOIRIE  
COMMUNALE SUR LE TERRITOIRE D'AIX EN PROVENCE  
LOT 1 : SECTEUR CENTRE VILLE**

MARCHÉ N° A8-088 NOTIFIÉ LE 26 DÉCEMBRE 2008  
AVEC LE GROUPEMENT ROSSI & FILS / SOMEER-PAVESI / URBA TP

AVENANT N°1  
PORTANT TRANSFERT DE LA PART DU MARCHÉ CONCERNÉ  
A LA SOCIÉTÉ GUIGUES

## **1 – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHÉ INITIAL :**

### **1.1 – Identification du marché**

Marché N° A8-088 : notifié le 26 décembre 2008 à la Société ROSSI & FILS (mandataire du groupement ROSSI & FILS / SOMEER-PAVESI / URBA TP).

Objet et forme du marché : Marché à prix unitaires et à bons de commande passé en Appel d'Offres Ouvert.

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>
1	Réseaux : <ul style="list-style-type: none"><li>• Seuil minimum : 500 000,00 Euros H.T.</li><li>• Seuil maximum : 2 000 000,00 Euros H.T.</li></ul>

### Durée du marché :

La durée initiale du marché est d'un an à compter du 1<sup>er</sup>/01/2009. Ce marché pourra être reconduit trois fois 12 mois, sans pouvoir excéder le 31/12/2012.

### **1.2 – Identification des cocontractants**

Le marché ci-dessus a été conclu entre :

- D'une part, la Ville d'Aix-en-Provence représentée par Monsieur le Maire Adjoint délégué aux Marchés Publics, agissant en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur.
- D'autre part, la Société ROSSI & FILS représentée par Monsieur FAURE Luc, Directeur, numéro SIRET 309.635.415.000.16 et domiciliée 640 rue Georges Claude – BP 29000 – 13791 AIX EN PROVENCE Cedex 3.

## **2 – OBJET DE L'AVENANT N°1 :**

### **ARTICLE 1 : MODIFICATIONS DU CONTRAT INITIAL -**

Au terme d'une décision en date du 31 aout 2012, la société GUIGUES, représentée par Jean-Marie AMALBERT, a, en sa qualité d'associé unique de la société SOMEER-PAVESI, décidé la dissolution anticipée de ladite société.

Cette dissolution intervient sans liquidation de la société SOMEER-PAVESI.

A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2012, les sociétés SOMEER-PAVESI et GUIGUES sont donc fusionnées.

Cette synergie ne modifie pas les moyens constituant initialement chaque entreprise.

Le présent avenant n°1 a donc pour objet le transfert de la part du marché n°A8-088 de la société SOMEER-PAVESI à la société GUIGUES.

#### **ARTICLE 2 : TRANSFERT -**

La Ville d'Aix en Provence s'est assurée, conformément à une jurisprudence constante du Conseil d'Etat et rappelée dans un avis du 8 juin 2000 (n° 364 803), des capacités professionnelles et financières de la société GUIGUES, ainsi que de son aptitude à assurer la continuité du service public. L'intéressée a fourni tous les justificatifs nécessaires.

La totalité des droits et obligations de la société SOMEER-PAVESI, agissant en tant que co-traitant, résultant du marché n°A9-043 mentionné au chapitre I, est transférée à la société GUIGUES (SIRET 072 802 911 000 15), à compter de la date de notification du présent avenant.

#### **ARTICLE 3 : PAIEMENT -**

Les sommes dues par la ville d'Aix-en-Provence en règlement des prestations effectuées dans le cadre du contrat n°A9-043 désigné au chapitre I seront versées, au crédit du compte ouvert auprès de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE sous le numéro de compte 00020008136- Clé : 74 – Code Banque 30003– Code guichet 01257.

#### **ARTICLE 4 : AUTRES CLAUSES -**

Toutes les clauses du marché désigné au chapitre I demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

### **3 – SIGNATURE DES PARTIES :**

Pour la Société GUIGUES :  
Nom et qualité du signataire

Fait à Aix-en-Provence,  
Le  
(cachet de la société)

**Pour la Ville d'Aix-en-Provence**  
Le représentant du pouvoir adjudicateur,  
Nom et qualité du signataire

**Maurice CHAZEAU**  
*Maire-Adjoint*  
Délégué à l'Inspection Générale des Services,  
aux Marchés Publics  
aux Délégations de Services Publics et à  
la Communication des Actes Administratifs

Fait à Aix-en-Provence,  
Le





**Aix en Provence**  
LA VILLE

DGAS Aménagement Urbain,  
Etudes Juridiques & Marchés Publics  
Direction des Marchés Publics

**MARCHÉ DE TRAVAUX DE MAINTENANCE,  
GROSSES RÉPARATIONS ET RENFORCEMENT DU  
RÉSEAU D'EAUX PLUVIALES  
LOT 1 : RÉSEAUX**

MARCHÉ N° A9-028 NOTIFIÉ LE 30 JUIN 2009  
AVEC LA SOCIÉTÉ SOMEER-PAVESI

AVENANT N°1  
PORTANT TRANSFERT DU MARCHÉ A LA SOCIÉTÉ GUIGUES

## **1 – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHÉ INITIAL :**

### **1.1 – Identification du marché**

Marché N°A9-028 : notifié le 30 juin 2009 à la Société SOMEER-PAVESI.

Objet et forme du marché : Marché à prix unitaires et à bons de commande passé en Appel d'Offres Ouvert.

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>
1	Réseaux : <ul style="list-style-type: none"><li>• Seuil minimum : 200 000,00 Euros H.T.</li><li>• Seuil maximum : 800 000,00 Euros H.T.</li></ul>

Durée du marché :

La durée initiale du marché est d'un an à compter de la notification du marché. Ce marché pourra être reconduit trois fois 12 mois.

Montant du marché initial :

- pour le lot n°1, montant de Détail Quantitatif Estimatif : **363 391,34 € HT**.

### **1.2 – Identification des cocontractants**

Le marché ci-dessus a été conclu entre :

- D'une part, la Ville d'Aix-en-Provence représentée par Monsieur le Maire Adjoint délégué aux Marchés Publics, agissant en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur.
- D'autre part, la Société SOMEER-PAVESI représentée par Monsieur BAUDOIN Philippe, Gérant, numéro SIRET 502.479.926.000.11 et domiciliée 1125 avenue Jean Perrin 13090 AIX EN PROVENCE.

## **2 – OBJET DE L'AVENANT N°1 :**

**ARTICLE 1 : MODIFICATIONS DU CONTRAT INITIAL -**

Au terme d'une décision en date du 31 août 2012, la société GUIGUES, représentée par Jean-Marie AMALBERT, a, en sa qualité d'associé unique de la société SOMEER-PAVESI, décidé la dissolution anticipée de ladite société.

Cette dissolution intervient sans liquidation de la société SOMEER-PAVESI.

A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2012, les sociétés SOMEER-PAVESI et GUIGUES sont donc fusionnées.

Cette synergie ne modifie pas les moyens constituant initialement chaque entreprise. Le présent avenant n°1 a donc pour objet le transfert du marché n°A9.028 de la société SOMEER-PAVESI à la société GUIGUES.

#### **ARTICLE 2 : TRANSFERT -**

La Ville d'Aix en Provence s'est assurée, conformément à une jurisprudence constante du Conseil d'Etat et rappelée dans un avis du 8 juin 2000 (n° 364 803), des capacités professionnelles et financières de la société GUIGUES, ainsi que de son aptitude à assurer la continuité du service public. L'intéressée a fourni tous les justificatifs nécessaires.

La totalité des droits et obligations de la société SOMEER-PAVESI, résultant du marché n°A9-028 mentionné au chapitre I, est transférée à la société GUIGUES (SIRET 072 802 911 000 15), à compter de la date de notification du présent avenant.

#### **ARTICLE 3 : PAIEMENT -**

Les sommes dues par la ville d'Aix-en-Provence en règlement des prestations effectuées dans le cadre du contrat n°A9-028 désigné au chapitre I seront versées, au crédit du compte ouvert auprès de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE sous le numéro de compte 00020008136- Clé : 74 – Code Banque 30003– Code guichet 01257.

#### **ARTICLE 4 : AUTRES CLAUSES -**

Toutes les clauses du marché désigné au chapitre I demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

### **3 – SIGNATURE DES PARTIES :**

Pour la Société GUIGUES :  
Nom et qualité du signataire

Fait à Aix-en-Provence,  
Le  
(cachet de la société)

**Pour la Ville d'Aix-en-Provence**  
Le représentant du pouvoir adjudicateur,  
Nom et qualité du signataire

**Maurice CHAZEAU**  
*Maire-Adjoint*  
Délégué à l'Inspection Générale des Services,  
aux Marchés Publics  
aux Délégations de Services Publics et à  
la Communication des Actes Administratifs

Fait à Aix-en-Provence,  
Le



**Aix en Provence**  
LA VILLE

DGAS Aménagement Urbain,  
Etudes Juridiques & Marchés Publics  
Direction des Marchés Publics

**MARCHÉ DE TRAVAUX DE MAINTENANCE,  
GROSSES RÉPARATIONS ET RENFORCEMENT DU  
RÉSEAU D'EAUX PLUVIALES  
LOT 2 : GALERIE**

MARCHÉ N°A9-029 NOTIFIÉ LE 30 JUIN 2009  
AVEC LA SOCIÉTÉ SOMEER-PAVESI

AVENANT N°1  
PORTANT TRANSFERT DU MARCHÉ A LA SOCIÉTÉ GUIGUES

## **1 – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHÉ INITIAL :**

### **1.1 – Identification du marché**

Marché N°A9-029 : notifié le 30 juin 2009 à la Société SOMEER-PAVESI.

Objet et forme du marché : Marché à prix unitaires et à bons de commande passé en Appel d'Offres Ouvert.

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>
2	Galleries : <ul style="list-style-type: none"><li>• Seuil minimum : 150 000,00 Euros H.T.</li><li>• Seuil maximum : 600 000,00 Euros H.T.</li></ul>

Durée du marché :

La durée initiale du marché est d'un an à compter de la notification du marché. Ce marché pourra être reconduit trois fois 12 mois.

Montant du marché initial :

- pour le lot n°2, montant de Détail Quantitatif Estimatif : **185 917,50 € HT.**

### **1.2 – Identification des cocontractants**

Le marché ci-dessus a été conclu entre :

- D'une part, la Ville d'Aix-en-Provence représentée par Monsieur le Maire Adjoint délégué aux Marchés Publics, agissant en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur.
- D'autre part, la Société SOMEER-PAVESI représentée par Monsieur BAUDOIN Philippe, Gérant, numéro SIRET 502.479.926.000.11 et domiciliée 1125 avenue Jean Perrin 13090 AIX EN PROVENCE.

## **2 – OBJET DE L'AVENANT N°1 :**

**ARTICLE 1 : MODIFICATIONS DU CONTRAT INITIAL -**

Au terme d'une décision en date du 31 août 2012, la société GUIGUES, représentée par Jean-Marie AMALBERT, a, en sa qualité d'associé unique de la société SOMEER-PAVESI, décidé la dissolution anticipée de ladite société.

Cette dissolution intervient sans liquidation de la société SOMEER-PAVESI.

A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2012, les sociétés SOMEER-PAVESI et GUIGUES sont donc fusionnées.

Cette synergie ne modifie pas les moyens constituant initialement chaque entreprise. Le présent avenant n°1 a donc pour objet le transfert du marché n°A9.029 de la société SOMEER-PAVESI à la société GUIGUES.

#### **ARTICLE 2 : TRANSFERT -**

La Ville d'Aix en Provence s'est assurée, conformément à une jurisprudence constante du Conseil d'Etat et rappelée dans un avis du 8 juin 2000 (n° 364 803), des capacités professionnelles et financières de la société GUIGUES, ainsi que de son aptitude à assurer la continuité du service public. L'intéressée a fourni tous les justificatifs nécessaires.

La totalité des droits et obligations de la société SOMEER-PAVESI, résultant du marché n°A9-029 mentionné au chapitre I, est transférée à la société GUIGUES (SIRET 072 802 911 000 15), à compter de la date de notification du présent avenant.

#### **ARTICLE 3 : PAIEMENT -**

Les sommes dues par la ville d'Aix-en-Provence en règlement des prestations effectuées dans le cadre du contrat n°A9-029 désigné au chapitre I seront versées, au crédit du compte ouvert auprès de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE sous le numéro de compte 00020008136- Clé : 74 – Code Banque 30003– Code guichet 01257.

#### **ARTICLE 4 : AUTRES CLAUSES -**

Toutes les clauses du marché désigné au chapitre I demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

### **3 – SIGNATURE DES PARTIES :**

Pour la Société GUIGUES :  
Nom et qualité du signataire

Fait à Aix-en-Provence,  
Le  
(cachet de la société)

**Pour la Ville d'Aix-en-Provence**  
Le représentant du pouvoir adjudicateur,  
Nom et qualité du signataire

**Maurice CHAZEAU**  
*Maire-Adjoint*  
Délégué à l'Inspection Générale des Services,  
aux Marchés Publics  
aux Délégations de Services Publics et à  
la Communication des Actes Administratifs

Fait à Aix-en-Provence,  
Le





**Aix en Provence**  
LA VILLE

DGAS Aménagement Urbain,  
Etudes Juridiques & Marchés Publics  
Direction des Marchés Publics

**MARCHÉ DE TRAVAUX DE GROSSES RÉPARATIONS,  
RÉNOVATION ET RENFORCEMENT  
DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE ET D'EAU USÉES  
LOT 1 : EAU POTABLE ET EAU USÉES**

MARCHÉ N° A9-043 NOTIFIÉ LE 01 JUILLET 2009  
AVEC LE GROUPEMENT GUIGUES / SOMEER-PAVESI

AVENANT N°1  
PORTANT TRANSFERT DU MARCHÉ A LA SOCIÉTÉ GUIGUES

## **1 – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHE INITIAL :**

### **1.1 – Identification du marché**

Marché N° A9-043 : notifié le 1<sup>er</sup> juillet 2009 à la Société GUIGUES (mandataire du groupement GUIGUES/SOMEER-PAVESI).

Objet et forme du marché : Marché à prix unitaires et à bons de commande passé en Appel d'Offres Ouvert.

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>
1	Réseaux : <ul style="list-style-type: none"><li>• Seuil minimum : 800 000,00 Euros H.T.</li><li>• Seuil maximum : 3 000 000,00 Euros H.T.</li></ul>

#### Durée du marché :

La durée initiale du marché est d'un an à compter de la notification du marché. Ce marché pourra être reconduit trois fois 12 mois.

#### Montant du marché initial :

- pour le lot n°1, montant de Détail Quantitatif Estimatif : **2 351 773,74 € HT.**

### **1.2 – Identification des cocontractants**

Le marché ci-dessus a été conclu entre :

- D'une part, la Ville d'Aix-en-Provence représentée par Monsieur le Maire Adjoint délégué aux Marchés Publics, agissant en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur.
- D'autre part, la Société SOMEER-PAVESI représentée par Monsieur DEMITRA Philippe, Directeur Général, numéro SIRET 072.802.911.000.15 et domiciliée 86 chemin de la Commanderie – 13344 MARSEILLE Cedex 15.

## **2 – OBJET DE L'AVENANT N°1 :**

## **ARTICLE 1 : MODIFICATIONS DU CONTRAT INITIAL -**

Au terme d'une décision en date du 31 aout 2012, la société GUIGUES, représentée par Jean-Marie AMALBERT, a, en sa qualité d'associé unique de la société SOMEER-PAVESI, décidé la dissolution anticipée de ladite société.

Cette dissolution intervient sans liquidation de la société SOMEER-PAVESI.

A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2012, les sociétés SOMEER-PAVESI et GUIGUES sont donc fusionnées.

Cette synergie ne modifie pas les moyens constituant initialement chaque entreprise. Le présent avenant n°1 a donc pour objet le transfert intégral du marché n°A9-043 de la société SOMEER-PAVESI à la société GUIGUES.

## **ARTICLE 2 : TRANSFERT -**

La Ville d'Aix en Provence s'est assurée, conformément à une jurisprudence constante du Conseil d'Etat et rappelée dans un avis du 8 juin 2000 (n° 364 803), des capacités professionnelles et financières de la société GUIGUES, ainsi que de son aptitude à assurer la continuité du service public. L'intéressée a fourni tous les justificatifs nécessaires.

La totalité des droits et obligations de la société SOMEER-PAVESI, résultant du marché n°A9-043 mentionné au chapitre I, est transférée à la société GUIGUES (SIRET 072 802 911 000 15), à compter de la date de notification du présent avenant.

## **ARTICLE 3 : PAIEMENT -**

Les sommes dues par la ville d'Aix-en-Provence en règlement des prestations effectuées dans le cadre du contrat n°A9-043 désigné au chapitre I seront versées, au crédit du compte ouvert auprès de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE sous le numéro de compte 00020008136- Clé : 74 – Code Banque 30003– Code guichet 01257.

## **ARTICLE 4 : AUTRES CLAUSES -**

Toutes les clauses du marché désigné au chapitre I demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

## **3 – SIGNATURE DES PARTIES :**

Pour la Société GUIGUES :  
Nom et qualité du signataire

Fait à Aix-en-Provence,  
Le  
(cachet de la société)

**Pour la Ville d'Aix-en-Provence**  
Le représentant du pouvoir adjudicateur,  
Nom et qualité du signataire

**Maurice CHAZEAU**  
*Maire-Adjoint*  
Délégué à l'Inspection Générale des Services,  
aux Marchés Publics  
aux Délégations de Services Publics et à  
la Communication des Actes Administratifs

Fait à Aix-en-Provence,  
Le